

.....



Les Retraites Populaires

Services aux Institutionnels



PRESENTENT LE RAPPORT ANNUEL 2001 DE

Retraites Populaires *Vie*
mutuelle d'assurances

.....

Nos remerciements à Olivier Rochat,
photographe à Lausanne, pour avoir mis à notre disposition
tous les clichés qui illustrent le présent rapport.
Ils ont été pris lors du défilé de l'École de couture
qui a clos la conférence RPvie
«J'ai la vie devant moi et je veux en profiter»
à l'École hôtelière le 31 octobre 2001.

Conception et réalisation : Communication Les RP
Impression : Entreprise d'arts graphiques Jean Genoud SA
Photo de couverture : Olivier Rochat.

Sommaire

LES RETRAITES POPULAIRES, SERVICES AUX INSTITUTIONNELS

p. 1

Chiffres clés

pp. 2-3

Les Retraites Populaires,
Services aux Institutionnels

pp. 4-5

Daniel Schmutz, président
Claude Richard, directeur général

RETRAITES POPULAIRES VIE, MUTUELLE D'ASSURANCES

p. 7

Alain Pahud, directeur

pp. 8-9

Activités 2001

pp. 10-11

Nos solutions assurance-vie

pp. 12-13

Commentaires

pp. 14-15

Comptes annuels

pp. 16-17-18

Annexes aux comptes annuels

p. 19

Rapport de l'organe de contrôle

pp. 20-21

Contacts

Chiffres clés

Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels
Fonds en gestion : CHF 10,324 milliards

ACTIVITE ASSUREUR-VIE VAUD

- > Retraites Populaires Vie (RPVie),
mutuelle d'assurances
Encaissement de primes : CHF 275 millions

MANDATS DE GESTION

Mandats publics

- > Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)
Total du bilan : CHF 5,807 milliards
- > Caisse intercommunale de pensions (CIP)
Total du bilan : CHF 1,625 milliard
- > Organe cantonal de contrôle de
l'assurance-maladie et accidents (OCC)
Subsidiés : 148'558 personnes

Mandats privés

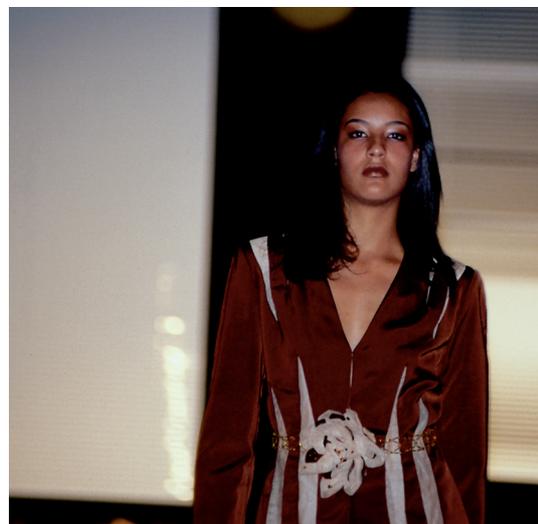
- > Forces Vives,
compagnie d'assurances sur la vie
Encaissement de primes : CHF 27,87 millions

TAUX DE RENDEMENT NET GLOBAL

- Retraites Populaires Vie (RPVie), mutuelle d'assurances
- > 2001 : 0,42%
 - > 2000 : 5,50%

- Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)
- > 2001 : 0,76%
 - > 2000 : 5,98%

- Caisse intercommunale de pensions (CIP)
- > 2001 : 0,21%
 - > 2000 : 5,03%



«TOUT HOMME POUR VIVRE A BESOIN
DE FANTOMES ESTHETIQUES.
JE LES AI POURSUIVIS, CHERCHES, TRAQUES.
JE SUIS PASSE PAR BIEN DES ANGOISSES,
BIEN DES ENFERS.»

YVES SAINT-LAURENT

Les Retraites Populaires en un coup d'oeil

LEUR MISSION : OFFRIR UNE PLATEFORME DE GESTION PERSONNALISEE ET PERFORMANTE POUR TOUS LES SERVICES LIES A L'ASSURANCE-VIE ET A LA PREVOYANCE .

Les Retraites Populaires, institution de droit public ayant la personnalité morale, pratiquent toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurance de personnes.

L'activité des Retraites Populaires est régie par la Loi du 26 septembre 1989 sur Les Retraites Populaires ainsi que par le Règlement du 5 janvier 1990 d'organisation des Retraites Populaires édicté par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

L'activité des Retraites Populaires comprend l'application de la Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les Retraites Populaires sont enregistrées dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance du canton de Vaud (VD1).

Les Retraites Populaires peuvent assumer la gérance d'institutions de pensions ou d'assurances.

GESTION PARITAIRE

Pour satisfaire à la gestion paritaire instituée par l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat de prévoyance professionnelle, un comité de prévoyance dans lequel salariés et employeurs ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

REASSURANCE

Les Retraites Populaires ont conclu différents traités de réassurance couvrant totalement ou partiellement les conséquences économiques de l'invalidité, du décès et de la longévité.

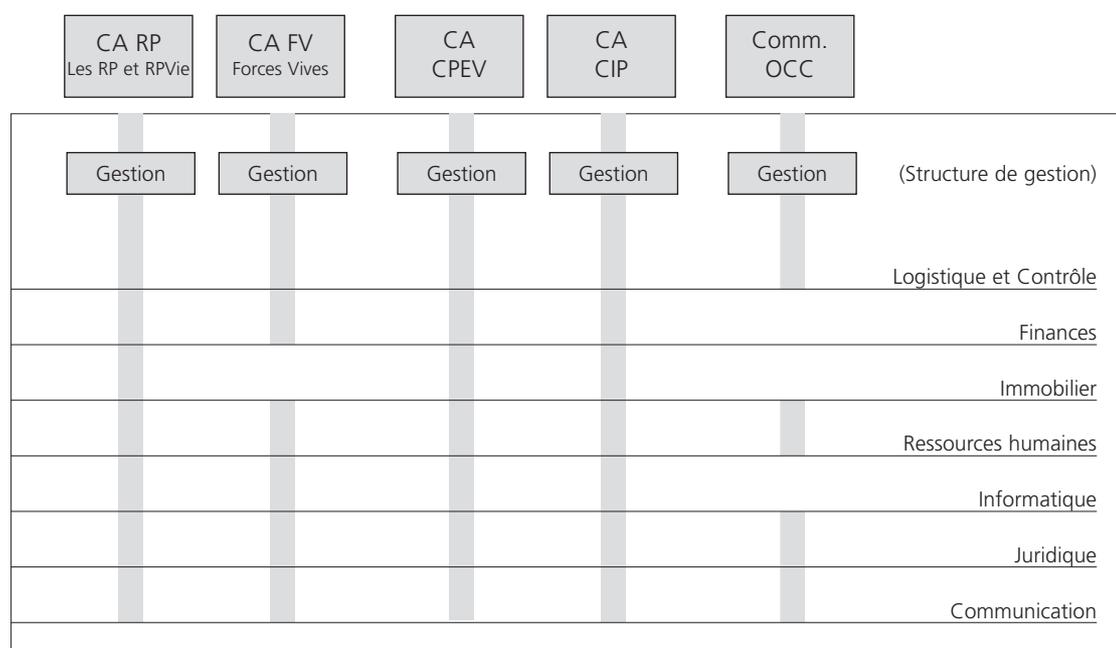
EXPERT AGREE

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par Meinrad PITTET, docteur en sciences actuarielles, expert en prévoyance professionnelle, Genève.

Pour chaque exercice, l'expert présente un rapport qui porte essentiellement sur l'application des tarifs et conditions d'assurances, sur les bases techniques ainsi que sur le calcul, l'intégralité et la couverture des réserves mathématiques.

ORGANE DE REVISION

Le Conseil d'Etat a désigné KPMG Fides Peat, Lausanne, pour contrôler la tenue de la comptabilité et les comptes annuels.



CA : Conseil d'administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Daniel SCHMUTZ, ancien conseiller d'Etat
La Tour-de-Peilz

Vice-président

Pierre DUVOISIN, ancien conseiller d'Etat
Yverdon-les-Bains

Administrateurs

Albert CHAPALAY, commerçant
Les Moulins

Jean-François LAURENT, notaire
Yverdon-les-Bains

Georges-Henri MEYLAN, administrateur délégué
Audemars Piguet, Le Brassus

Charles-Louis ROCHAT, conseiller d'Etat
Les Charbonnières

Jean-Rodolphe WILLI, juriste
Corcelles-près-Payerne

Secrétaire

Olivier BERTHOUD, directeur
Vufflens-la-Ville

LA DIRECTION

Direction générale

Claude RICHARD, directeur général

Logistique et contrôle

Roger BORNAND, directeur

Etat-major

Philippe DOFFEY, directeur
Perry FLEURY, directeur (Ressources humaines)
Diane CORREA-HALL, directrice (Communication)
Olivier BERTHOUD, directeur (Juridique)
Claude FORESTIER, directeur (Informatique)

Placements

Damien BIANCHIN, directeur
Damien BIANCHIN, directeur (Finances)
José Carlos MOLINA, directeur (Immobilier)

Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances

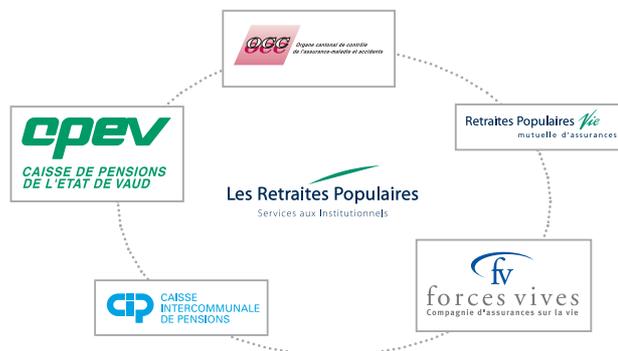
Alain PAHUD, directeur

Mandats publics

Jean-Claude PRADERVAND, directeur
Jean-Claude PRADERVAND, directeur (Gestion des institutions publiques de prévoyance)
Claude-Alain BREA, directeur (Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents)

Mandats privés

Claude RICHARD, directeur général
Félix KELLER, directeur (Forces Vives)



COMPOSITION DE LA FORTUNE

Le Conseil d'administration des RP a déterminé une allocation stratégique des actifs à cinq ans. Chaque année, il fixe les limites pour les différents véhicules de placements. Des comités de valeurs mobilières, de valeurs immobilières et des investissements non-traditionnels, ainsi que les divisions Finances et Immobilier oeuvrent dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont déterminées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) en matière de placements.

L'allocation des actifs est faite sans distinction entre la part provenant de l'assurance vie et celle provenant de la prévoyance professionnelle.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Des placements en obligations étrangères en monnaies étrangères ont été entièrement prémunis contre les risques de change en faveur du franc suisse par le biais d'opérations à terme en devises.

MANDATS DE GESTION

La gestion d'une partie de la fortune des Retraites Populaires a été confiée à divers instituts bancaires avec lesquels un contrat de gestion de fortune a été conclu. Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global indépendant qui assure le contrôle des critères de gestion arrêtés contractuellement entre le gestionnaire et Les Retraites Populaires.

RAPPORT SELON L'ART. 59 OPP2

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Il stipule, entre autres, que ces dernières sont conformes au règlement de placement (art. 49a OPP2) et que les dispositions en matière de sécurité et répartition du risque selon l'art. 50 OPP2 sont respectées.

Des solutions originales et équilibrées

MALGRE UN ENVIRONNEMENT MOUVANT, LES RETRAITES POPULAIRES ONT POURSUIVI LE DEVELOPPEMENT DE LEUR PLATEFORME DE GESTION PERSONNALISEE.

En 2001, le monde de l'assurance et de la prévoyance a subi de plein fouet les turbulences enregistrées sur les marchés financiers suite aux tragiques événements du 11 septembre aux Etats-Unis et au ralentissement de la croissance au niveau mondial.

UN VIF DEBAT

L'onde de choc s'est également propagée au niveau national où les résultats mitigés enregistrés par les grands acteurs du marché ont contribué à animer un vif débat sur quelques questions fondamentales liées à l'activité d'assureur.

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, la nécessité de baisser le taux technique fixé actuellement à 4 %, ainsi que la volonté des autorités de surveillance de mieux contrôler les activités et les coûts de gestion des sociétés d'assurance actives dans le 2ème pilier, font la une de la presse. L'intention de plusieurs compagnies importantes de sortir du 2ème pilier doit nous appeler à rester vigilant.

Dans le 3ème pilier, les résultats financiers décevants des produits d'assurance liés à des fonds de placement renforcent les avantages des produits plus traditionnels et orientés sur le long terme. La volonté de quelques acteurs du marché de développer une stratégie qui favorise les produits privilégiant le transfert de la totalité du risque sur le client nous laisse songeur.

Dans cet environnement mouvant, Les Retraites Populaires ont su développer leurs activités en 2001 en proposant des solutions originales et équilibrées.

UNE NOUVELLE CERTIFICATION

La poursuite du développement de notre plateforme de gestion personnalisée et performante pour tous les services liés à l'assurance-vie et à la prévoyance nous permet de pouvoir compter sur deux pôles d'activités diversifiés, d'une part la gestion de mandats importants tels que la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et la Caisse intercommunale de pensions et d'autre part le développement de l'activité d'assureur sur la vie avec RP Vie. L'année 2001 a notamment été marquée par la certification ISO 9001 – PM 9001 des activités de notre division Finances après la confirmation de celle de notre division de Gestion des Institutions de Prévoyance en 2000.

De plus la campagne d'image de RP Vie a mis en évidence notre statut de mutuelle qui reste un atout réel et nous différencie avantageusement sur le marché.



Daniel Schmutz
Président du Conseil d'administration



Les Retraites Populaires tirent leur épingle du jeu

L'IMPORTANCE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DANS LE SECTEUR DE L'IMMOBILIER A PERMIS DE COMPENSER LES RÉSULTATS DÉCEVANTS DES VALEURS MOBILIÈRES.

Malgré un environnement politique et financier particulièrement difficile en 2001, Les Retraites Populaires ont su tirer leur épingle du jeu en gagnant des parts de marché et en maintenant leur solidité financière.

RPVie a réalisé un encaissement de 275 millions en forte progression de 12% par rapport à 2000; une progression nettement supérieure à la moyenne de 4 % du marché. Ceci induit une progression du bilan de 1,7% qui atteint 2,6 milliards à fin 2001.

RENDEMENT SATISFAISANT

A l'instar du marché, les résultats des placements sont modestes malgré une bonne répartition entre les valeurs mobilières et immobilières. Le rendement net global s'est réduit à 0,42 % pour l'an 2001, après avoir largement dépassé les 5 % durant les cinq dernières années.

Cette chute du rendement doit être analysée dans la perspective du long terme qui est celle de l'horizon des engagements d'un assureur sur la vie. Une telle analyse permet de constater, par exemple, que le rendement net global moyen réalisé depuis 1990 est proche de 5 %. Les engagements à long terme, basés sur des taux techniques garantis entre 3,25 % et 4 % sont donc supportables. L'expérience vécue en 2001 démontre cependant l'importance de constituer des réserves sur les excédents de rendement pendant les bonnes années afin d'être en mesure de supporter les baisses des mauvaises années. Une politique de répartition d'excédents prudente est alors la meilleure garantie pour les assurés du respect des engagements de l'assureur sur toute la durée du contrat. La pratique de R PVie se trouve ainsi confortée dans les faits.

L'importance des investissements réalisés dans le secteur de l'immobilier a permis de compenser les résultats décevants des valeurs mobilières. A fin 2001, R PVie a placé 575,6 millions dans l'immobilier, en très grande partie dans des immeubles locatifs. Ce patrimoine a ainsi généré un rendement net de 4,49 %.

Plusieurs immeubles sont actuellement en construction dans le canton. Les investissements en cours se montent à 6,57 millions à fin 2001. Cet important programme contribue à la mise à disposition de logements de qualité dans un marché touché par la pénurie.

Les activités de nos mandants se sont également développées de manière favorable par rapport au marché, grâce aux effets de synergie liés à l'utilisation d'une plateforme de gestion commune. Un nouveau modèle de gestion est à l'étude et devrait permettre encore des améliorations dans ce domaine.

CONFIANCE POUR L'AVENIR

Grâce à leur statut particulier de mutuelle et d'institution publique, Les Retraites Populaires se positionnent avec succès comme un acteur de niche sur le marché de l'assurance vie et de la prévoyance et entretiennent l'avenir avec confiance.

Je terminerai cet éditorial en remerciant notre clientèle de sa confiance et de sa fidélité et en accueillant cordialement les nouveaux clients qui nous ont choisis en 2001.



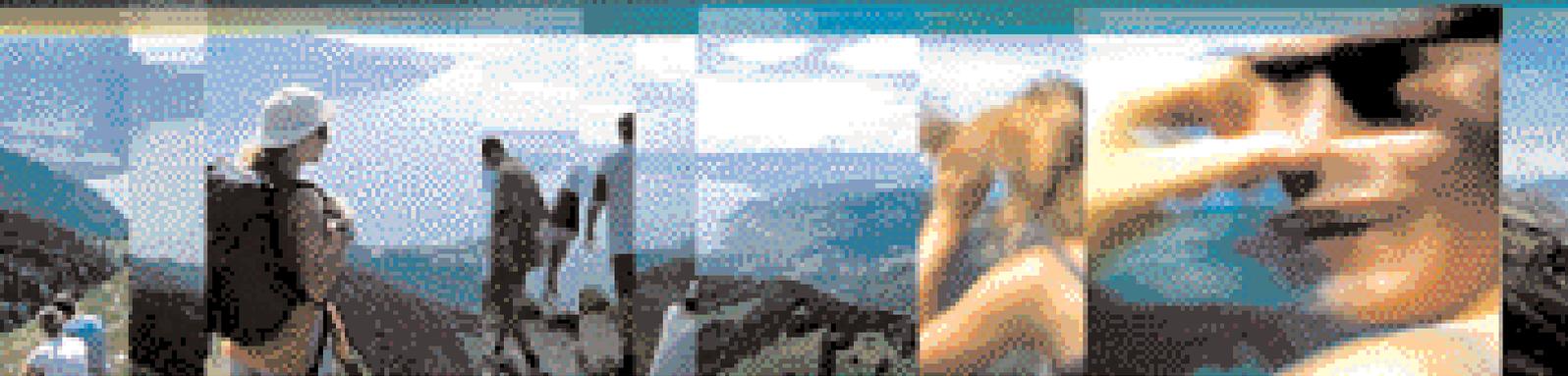
Claude Richard
Directeur général Les Retraites Populaires

prévoir, épargner, investir

nous avons un monde à partager

Imaginez une assurance fondée sur un vrai principe de mutualité. Une assurance qui vous fait profiter de la totalité de ses excédents et dont les conseillers méritent leur nom. Imaginez une assurance qui participe à l'économie du canton, qui le connaît, qui vous comprend. Imaginez une alternative de placements simple, sûre et performante, des solutions adaptées, une relation basée sur la durée. Imaginons ensemble votre prévoyance, votre épargne et vos investissements.

MGR la mutuelle



Retraites Populaires *Vie*
mutuelle d'assurances

La mutualité est un de nos facteurs de succès

ÊTRE UNE MUTUELLE SUR LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE-VIE NOUS PERMET DE RENFORCER NOTRE POLITIQUE DE «L'ORIENTATION CLIENT».

Le principe de la mutualité tend à disparaître au profit de structure à capitalisation (société anonyme). Aujourd'hui cependant, être une mutuelle sur le marché des assurances vie présente de réels avantages : notre statut juridique, en effet, nous permet de renforcer notre politique de "l'orientation client".

La quasi totalité des compagnies d'assurances vie suisses sont, de nos jours, des sociétés anonymes. Du fait de sa structure de financement, ce type de sociétés répond principalement au besoin d'expansion des entreprises. Revers de la médaille, l'intensification de la concurrence a entraîné, ces dernières années, des rachats et fusions, diminuant le nombre d'acteurs du marché de l'assurance-vie.

PAS DE CONFLIT D'INTERETS

Les plus importants conflits d'intérêts dans une entreprise sont ceux qui opposent les détenteurs de capitaux aux dirigeants ou encore aux clients. Or, cet antagonisme n'existe pas dans une structure mutualiste où les clients (les assurés) sont également les détenteurs de capitaux. Dans une société anonyme, les actionnaires exigent un certain rendement et une certaine part du bénéfice qui obligent parfois l'entreprise à négliger la clientèle en termes de service ou de prix.

UNE RECHERCHE DE LA SATISFACTION DU CLIENT A LONG TERME

En outre, les mutuelles étant détenues par les assurés, les dirigeants n'ont guère intérêt à se comporter de manière opportuniste en maintenant les réserves à un faible niveau ou en optant pour une politique de placement agressive. Ainsi, n'ayant pas de compte à rendre aux actionnaires (distribution d'un dividende), les mutuelles peuvent partager tout leur bénéfice avec les assurés sous forme de participations aux excédents.

De plus, sans pression spéculative des investisseurs qui exigent du rendement, la mutuelle peut planifier sa stratégie sur un horizon temps beaucoup plus long et penser à un développement durable de son activité et de ses investissements. Ce point est crucial dans le domaine de l'assurance-vie où la pérennité de la relation avec l'assuré et le choix des placements s'inscrivent dans le long terme.

UNE MUTUELLE DYNAMIQUE CONCURRENCE SANS PROBLEME UNE SA

Notre statut nous permet de préserver les intérêts de nos assurés. L'absence de pression des actionnaires est remplacée par la pression du marché qui nous pousse au dynamisme. Notre progression durant l'année 2001, supérieure à celle du marché, prouve que nos produits et notre rendement sont compétitifs.



Alain Pahud
Directeur Retraites Populaires Vie,
mutuelle d'assurances

Une croissance trois fois supérieure à celle du marché

DANS UN MARCHÉ EN PROGRESSION DE 4%, RPVIE REALISE UN BON EXERCICE 2001 AVEC UNE HAUSSE DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES DE 12% POUR UN MONTANT DE CHF 275 MILLIONS EN 2001, CONTRE CHF 246 MILLIONS EN 2000.

2EME PILIER : CROISSANCE CONTINUE

A l'instar de l'année 2000, le 2ème pilier présente une croissance à deux chiffres pour 2001 avec 10% d'augmentation. La barre des CHF 200 millions est pour la première fois dépassée avec CHF 206 millions.

La progression touche à la fois les assurances offertes aux PME vaudoises ainsi que les polices de libre passage RPVie Arc-en-Ciel.

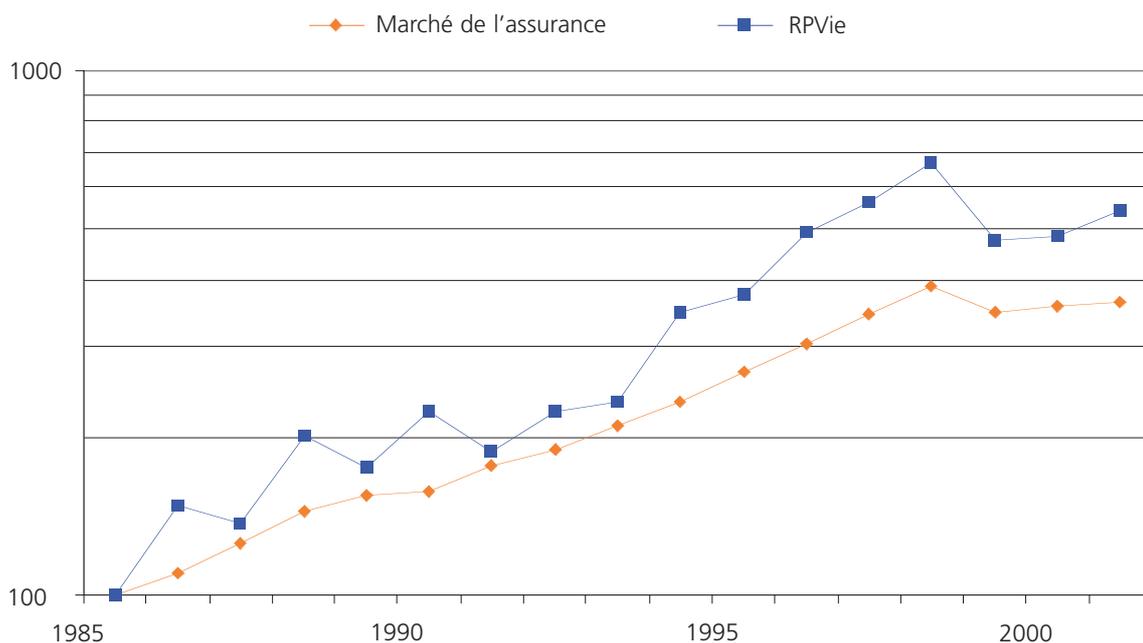
3EME PILIER : +19% DANS UN MARCHÉ STAGNANT!

Dans un marché stagnant, l'encaissement du 3ème pilier est en hausse de 19 % pour un total de CHF 69 millions. Si les assurances de rentes viagères restent le fer de lance du 3ème pilier avec CHF 59 millions d'encaissement, les assurances de capitaux progressent de 45 % et approchent CHF 10 millions.

LES PRESTATIONS

Le total des prestations payées par RPVie en 2001 atteint CHF 205 millions contre CHF 191 millions en 2000, soit une augmentation de 7 %. Les rentes payées s'élèvent à CHF 67 millions et les capitaux remboursés à CHF 138 millions.

L'augmentation des prestations est simplement le fait de l'augmentation du portefeuille. Nous constatons avec satisfaction, comme pour les années précédentes, que le nombre des départs volontaires reste à un niveau extrêmement bas, tant dans le 2ème pilier que dans le 3ème pilier.



Base 100 en 1985, date de l'introduction de la LPP

PAIEMENTS DE PRESTATIONS EN FRANCS SUISSES

	2001	2000
Rentes 2ème pilier		
De vieillesse	8'416'078	7'603'116
D'invalidité	2'211'566	2'039'818
De conjoints survivants	1'199'676	1'046'843
D'enfants	322'033	335'556
De réassurances acceptées	2'388'002	124'130
De coassurances acceptées	321'377	3'286'251
	14'858'732	14'435'713

Capitaux remboursés 2ème pilier

Prestations de libre passage versées à d'autres institutions	89'073'343	77'547'617
Prestations de libre passage versées en espèces	11'706'356	9'931'209
Prestations de vieillesse	6'242'244	3'438'642
Prestations de décès	983'939	1'762'909
Prestations pour encouragement à la propriété du logement + divorce	7'163'552	5'553'985
Divers	225'111	972'967
Prestations de réassurances acceptées	1'368'109	1'748'583
Prestations de coassurances acceptées	9'257'122	11'052'632
	126'019'775	112'008'543

Rentes 3ème pilier

Assurances différées	21'990'093	21'027'338
Assurances "indépendants"	507'274	493'214
Assurances temporaires et survie	1'216'927	1'221'656
Assurances immédiates	28'710'628	27'893'227
Assurances capital	110'812	83'173
Assurances multimonnaies	226'873	159'761
	52'762'608	50'878'370

Capitaux remboursés 3ème pilier

Assurances de rentes différées	5'853'641	8'561'276
Assurances "indépendants"	24'062	219'700
Assurances de rentes immédiates	5'427'603	4'952'643
Assurances capital	490'721	319'873
Assurances de multimonnaies	0	0
	11'796'026	14'053'492

Nos solutions d'assurance-vie favorisent la qualité de vie

RPVIE PROPOSE DES PRODUITS D'ASSURANCE-VIE QUI PERMETTENT A CHACUN DE PREVOIR ET D'EPARGNER A SON RYTHME ET SELON SES BESOINS.

2^{EME} PILIER

>> CAISSES DE RETRAITE OU PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Pour les entreprises, RPVie propose trois options, sous l'appellation «RPVie Entreprise» :

Le plan LPP

Il respecte les exigences légales minimales telles qu'elles sont prévues par la LPP.

Le plan LPP Plus

Il renforce de manière générale les prestations du plan Minimum LPP et permet diverses options dans les domaines des cotisations, du salaire et des prestations.

La solution complémentaire LPP Cadres

Elle permet aux entreprises d'offrir, à leurs cadres notamment, un complément d'assurance adapté à leur propre situation.

Pour les employés, RPVie offre les produits :

RPVie Arc-en-Ciel

Le pont entre deux caisses de retraite destiné à celui qui quitte ou perd son emploi et ne le remplace pas immédiatement.

RPVie Abri

La solution pour celui qui consacre une part de son 2^{ème} pilier à son logement et qui veut maintenir sa couverture décès et invalidité.

3^{EME} PILIER

>> EPARGNE INDIVIDUELLE

RPVie propose une gamme complète de produits, tant dans les assurances de rentes que dans les assurances de capitaux.

Assurances de rentes

RPVie Rente Viagère Différée

L'assuré dimensionne son épargne année après année et s'assure ainsi, à partir d'une échéance librement choisie, le versement d'une rente de retraite régulière jusqu'à la fin de sa vie.

RPVie Rente Viagère Immédiate

L'assuré verse un capital en une fois et RPVie détermine le montant de la rente qui lui sera aussitôt versée, au rythme d'une périodicité qu'il aura choisie.

	2 ^e pilier	3 ^e pilier
prévoir	<p>[Entreprise]</p> <p>[Abri]</p>	<p>[Abri]</p> <p>[Refuge]</p> <p>[Indépendant]</p> <p>[Rente différée]</p>
épargner		<p>[Duo primes périodiques]</p> <p>[Epargne]</p>
investir	<p>[Arc-en-Ciel]</p>	<p>[Duo prime unique]</p> <p>[Rente immédiate]</p>

RPVie Rente Temporaire

L'assuré finance, par une prime unique, une rente qui lui sera servie pendant une période définie, par exemple entre sa retraite anticipée et l'âge de l'AVS.

RPVie Indépendant

Idéale pour un indépendant, cette assurance offre un plan de prévoyance sur mesure pour couvrir les besoins de la famille en matière de retraite, d'invalidité et de décès.

La prestation fournie exclusivement par RPVie : «L'exclusive» de RPVie

L'assurance de rente dans sa variante «exclusive», qui garantit aux ayants droit de l'assuré le remboursement intégral, à son décès, du capital investi, même si des rentes lui ont été versées.

Assurances-vie ou assurances de capitaux

RPVie Duo

(assurance-vie mixte, décès et épargne)

Financé par une prime unique ou par des primes périodiques, RPVie Duo apporte la sérénité que procure l'alliance de l'épargne et de la prévoyance.

RPVie Refuge

(assurance-vie au décès)

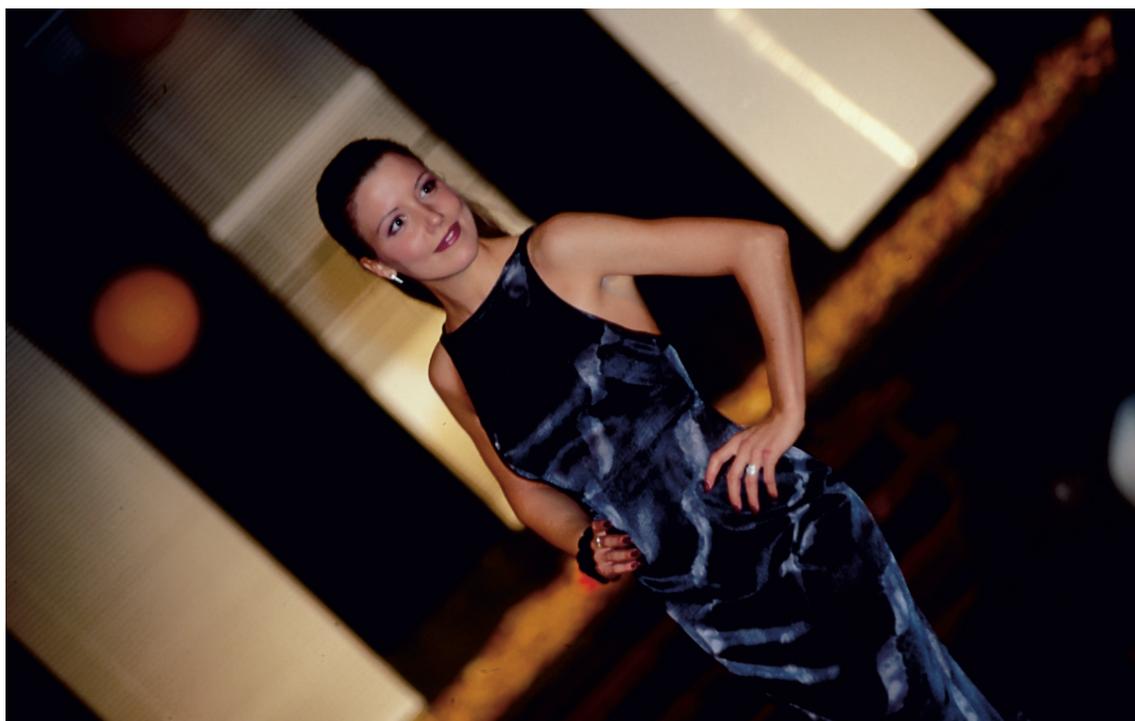
Financé également par un versement unique ou par des versements périodiques, RPVie Refuge offre un capital immédiat aux bénéficiaires en cas de décès du souscripteur. C'est la certitude qu'en cas de décès prématuré, la famille pourra faire face aux engagements financiers.

RPVie Epargne

(assurance en cas de vie)

Financé par des versements périodiques, RPVie Epargne permet à chacun d'épargner à un taux d'intérêt nettement supérieur aux comptes d'épargne bancaires.

Ces assurances de rentes ou de capitaux peuvent également être constituées sous forme de prévoyance liée et bénéficier ainsi des avantages fiscaux sur les plans fédéral, cantonal et communal.



Eléments de mise en perspective

DANS LA CONTINUATION DE L'ANNEE 2000, L'ANNEE ECOULEE S'EST TRADUITE PAR UNE TRES GRANDE VOLATILITE.

Le Conseil d'administration des Retraites Populaires détermine une allocation stratégique des actifs à 5 ans. Elle se fait sur la base d'une proposition élaborée par la direction générale avec le concours d'un comité de placements bénéficiant de l'appui de conseillers externes.

Le Conseil d'administration fixe, en outre, annuellement, l'allocation tactique qui doit permettre, à terme, d'atteindre l'allocation stratégique des actifs.

Le comité des valeurs mobilières indique les secteurs d'investissement. La division Finances exécute et choisit les titres. Elle suit les mandats de gestion externes.

Le comité des valeurs immobilières étudie les opportunités du marché (achats, ventes, rénovations). La division Immobilier s'occupe de l'opérationnel et suit les gérances externes.

Un comité des investissements non-traditionnels a également été mis sur pied il y a une année. La division Finances s'occupe du suivi des positions prises.

La direction générale contrôle à la fois le respect des allocations tactiques et stratégiques.

LES PLACEMENTS EN TITRES

Dans la continuation de l'année précédente, l'année écoulée s'est traduite par une très grande volatilité. Dur constat pour le monde de la finance : ces situations de grandes fluctuations tendent à devenir une règle et non plus des épisodes.

Cependant, contrairement à l'année précédente, en 2001 le marché des actions dans son ensemble a essuyé de fortes pertes (la Suisse, le Japon et le Nasdaq dépassant les 20% de baisse) à l'inverse du marché des obligations qui a continué à bien se comporter.

Avec une baisse constante des taux d'intérêt et des devises relativement stables vis à vis du CHF (à l'exception du Yen qui a corrigé d'environ -10%), les obligations ont continué à jouer leur rôle de contrepoids avec une performance globale avoisinant les 4% dans un portefeuille contenant des valeurs plus volatiles (actions, private equity).

A l'inverse de 2000, les marchés des actions ont vécu une année 2001 très difficile en raison de la correction de tous les secteurs dans tous les pays sans exception. Au hit parade des performances négatives, nous retrouvons les secteurs plus liés au cycle économique, reflet de la déception d'investisseurs qui avaient cru trop vite à une reprise économique prévue par les analystes pour la fin de l'année.

Mais une fois encore, les valeurs technologiques auront constitué, comme en 2000, la plus grande déception des investisseurs avec une performance négative supérieure à -40%, pratiquement le double de son poursuivant.

En ligne avec les allocations tactiques et stratégiques, la diversification du portefeuille a été augmentée tout au long de l'exercice notamment par le renforcement de notre exposition en valeurs réelles (actions suisses et étrangères, en renforçant principalement le marché américain) et en obligations internationales, ceci au détriment des obligations suisses en CHF.

En conclusion, 2001 a été la plus difficile des 10 dernières années en termes de performance pour tous ceux qui avaient une forte pondération en actions et en valeurs cycliques (principalement technologiques) dans leurs portefeuilles. Le portefeuille de RP Vie a dégagé, après dissolution de la provision et corrections de valeurs, un rendement net de -1.03 % contre 6.33 % en 2000.

En terme de performance brute sur les valeurs mobilières, elle a été de -8.99%, au-delà de l'indice de référence Pictet LPP60 à -8.52%. En comparaison historique sur 7 années (chiffres à disposition), la performance moyenne reste cependant supérieure avec 7.42% contre 6.95% à l'indice.

Nous attendons que cette volatilité élevée perdure sur les bourses mondiales, raison pour laquelle de nouvelles mesures de placement seront prises en 2002 : elles chercheront à réduire le risque spécifique lié aux titres et à rapprocher la répartition géographique des portefeuilles de celle des indices. Les pondérations actives se feront sur les secteurs. Cette approche devrait à terme diminuer les fortes fluctuations de la fortune des portefeuilles tout en continuant à profiter des opportunités offertes par les marchés.

LES PLACEMENTS EN INVESTISSEMENTS NON-TRADITIONNELS

Dans le cadre du concept mis en place et des règles déterminées par le Conseil d'administration, de nouveaux investissements dans ce secteur prometteur à long terme ont été effectués. Il s'agit principalement de fonds ciblés dans le "private equity", à savoir dans des sociétés non cotées et actives dans des domaines tels que la biotechnologie, les nouvelles techniques médicales et les technologies de l'information par exemple. En raison de l'environnement économique difficile, peu de réalisations ont eu lieu en 2001.

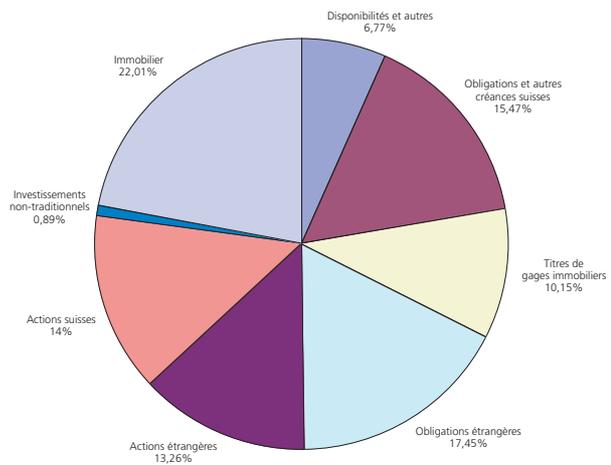
Les investissements dans des sociétés non cotées, en particulier dans le domaine de la technologie de l'information, ont beaucoup souffert en 2001. Dès lors, l'amélioration de la diversification ainsi que la recherche de sociétés à l'expérience éprouvée feront partie des objectifs pour 2002.

LES PLACEMENTS EN PRETS HYPOTHECAIRES ET DIRECTS

Ce type de placement offert à la population vaudoise représente 10 % de nos actifs. Malgré une concurrence qui s'est ravivée dans le courant de l'année, nous poursuivons notre politique rigoureuse par une évaluation prudente du bien immobilier engagé et de la capacité financière du débiteur. Cette approche nous a permis de limiter considérablement le contentieux dans ce secteur. Nous maintenons cette approche sélective.

La réadaptation progressive des taux d'intérêt sur ceux du marché améliore graduellement la rentabilité de ces actifs et nos critères de sécurité sont un gage afin de ne pas se laisser emporter par l'euphorie ambiante du secteur.

Répartition des placements selon OPP2



Dans la répartition ci-dessus, la part des investissements non-traditionnels «immobilier» a été ajoutée à la rubrique immobilier.



«SI UNE FEMME EST MAL HABILLEE,
ON REMARQUE SA ROBE,
MAIS SI ELLE EST IMPECCABLEMENT VETUE,
C'EST ELLE QUE L'ON REMARQUE.»

COCO CHANEL

Les comptes annuels

LE COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET LE BILAN EN FRANCS SUISSES

PROFITS ET PERTES

	2001	2000
Produits		
Primes 2ème pilier	206'316'912.08	188'006'784.84
Primes 3ème pilier (assurances de rentes)	59'221'789.93	51'227'318.36
Primes 3ème pilier (assurances de capitaux)	9'513'779.85	6'571'964.35
Prestations des réassureurs et recettes diverses	6'004'951.65	4'913'754.05
Produits des placements	159'963'857.27	205'820'072.36
Commissions de gérance et placement des capitaux	1'967'224.05	1'887'660.56
Prélèvements de divers provisions et fonds	42'151'400.59	2'535'635.45
	485'139'915.42	460'963'189.97

Charges

Rentes 2ème pilier	14'858'732.10	14'435'712.85
Rentes 3ème pilier	52'762'607.53	50'878'369.55
Capitaux remboursés 2ème pilier	126'019'774.85	112'008'543.07
Capitaux remboursés 3ème pilier	11'796'026.25	14'053'491.95
Primes de réassurance et prestations diverses	10'657'220.70	10'832'520.93
Prestations de divers fonds	404'400.59	35'635.45
Frais généraux et d'acquisition	17'474'740.39	16'219'568.10
Impôts directs (immobilier non-compris)	340'000.00	440'000.00
Charges des placements	191'551'175.13	69'283'326.85
Attributions à divers provisions et fonds	3'082'960.20	16'289'980.15
Attributions aux provisions techniques	56'192'277.68	156'486'041.07
	485'139'915.42	460'963'189.97

BILAN AU 31 DECEMBRE

	2001	2000
Actif		
Disponibilités	108'693'880.44	20'761'499.77
Débiteurs et créances à court terme	47'226'386.73	28'959'166.61
Actifs transitoires	19'348'259.64	20'413'374.94
Débiteurs et prêts à long terme	298'403'913.55	307'014'591.20
Investissements non-traditionnels	27'429'424.84	30'907'219.70
Titres	1'554'257'064.00	1'611'655'669.64
Mobilier, machines, matériel	3'093'505.00	3'410'690.00
Immobilier	575'646'475.50	567'984'347.85
	2'634'098'909.70	2'591'106'559.71
Passif		
Créanciers et dettes à court terme	15'015'978.23	20'516'065.48
Passifs transitoires	7'835'730.97	6'114'341.12
Créanciers à long terme	212'688'300.94	183'241'090.84
Provisions diverses	7'350'000.00	49'097'000.00
Fonds d'amélioration des immeubles	25'000'000.00	22'000'000.00
Fonds divers	7'805'795.76	7'927'236.15
Provisions techniques	2'358'403'103.80	2'302'210'826.12
	2'634'098'909.70	2'591'106'559.71

Annexes

1/ PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION.

DISPONIBILITES

Les valeurs au bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Les comptes en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

DEBITEURS ET CREANCES A COURT

TERME

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Des provisions pour risques spécifiques figurent sous la rubrique "provisions diverses".

DEBITEURS ET PRETS A LONG TERME

Les débiteurs et prêts à long terme représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Des amortissements et des provisions ont été enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques et de marché.

INVESTISSEMENTS NON-TRADITIONNELS

Les actions et créances des investissements non-traditionnels sont comptabilisées au prix de revient mais au maximum à leurs valeurs vénales. Des amortissements et des provisions ont été enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques et de marché.

TITRES

Obligations et autres créances

Les obligations suisses et autres créances sont évaluées à la valeur nominale. Les obligations en monnaies étrangères, les parts de fonds de placement et les mandats de gestion sont inscrits au bilan à hauteur du capital investi par l'Institution, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions

Les actions, parts de fonds de placement et mandats de gestion sont estimés globalement à la valeur investie par l'Institution, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture et de rentabilité du portefeuille.

Provisions sur titres

La rubrique "provisions diverses" figurant au passif du bilan comprend une provision sur titres destinée à se prémunir contre les risques de placement et de marché.

IMMOBILIER

Immeubles et investissements sur immeubles en propriété

Les immeubles sont portés au bilan au prix de revient sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les investissements sur immeubles sont généralement augmentés des intérêts intercalaires calculés. Le Fonds d'amélioration des immeubles figurant au passif du bilan est destiné à couvrir des dépenses de rénovation. Au 31 décembre, une attribution de 0.5 % du capital moyen des immeubles est enregistrée dans ce fonds.

Parts de fonds de placements immobiliers

Les parts de fonds de placements immobiliers sont estimées globalement à la valeur investie par l'Institution, mais au maximum à la valeur boursière.

PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions techniques nécessaires à couvrir les engagements futurs en faveur des assurés. Au 31 décembre, cette provision enregistre les mouvements ressortant du compte de profits et pertes de l'exercice. L'évaluation technique est réalisée par l'actuaire-conseil dans le courant de l'année suivante et vérifiée par l'expert technique désigné par le Conseil d'Etat.

INFORMATIONS REQUISES PAR L'ORDONNANCE SUR LA PREVOYANCE PROFESSIONNELLE (OPP2)

En tant qu'Institution soumise aux dispositions de la LPP pour l'activité du 2ème pilier, une annexe aux comptes annuels a été établie, ceci conformément à l'article 47 al. 3 OPP2. Cette annexe, faisant partie intégrante des comptes annuels, n'a pas été reproduite dans le présent rapport en raison de la spécificité des informations requises.

PRODUITS

Primes 2ème pilier

Dans cette rubrique, sont regroupées les primes reçues dans les catégories d'assurances de groupes et les assurances collectives. Les assurances de groupes englobent les caisses de retraite des PME, les polices de libre-passage Arc-en-ciel, les polices Abri, les réassurances et les coassurances acceptées.

Primes 3ème pilier (assurances de rentes)

Figurent dans cette rubrique les primes perçues pour les assurances individuelles de rentes viagères différées et immédiates, ainsi que celles du CIRP.

Primes 3ème pilier (assurances de capitaux)

Duo (assurance-vie mixte, décès et épargne), Refuge (assurance décès) et Epargne (assurance en cas de vie) sont nos assurances de capitaux. L'encaissement est composé de primes uniques et périodiques, y compris les affaires Bancas réalisées en collaboration avec la Banque Cantonale Vaudoise.

Prestations des réassureurs et recettes diverses

Ce poste enregistre principalement les prestations versées par les coassurances cédées ainsi que les versements au compte de dépôt de l'assurance-capital.

Produit des placements

Ce poste regroupe les revenus de l'ensemble des capitaux investis figurant au bilan. On y trouve en particulier les produits des titres, des investissements non-traditionnels, les revenus des immeubles et les intérêts des prêts hypothécaires. Suite aux difficultés rencontrées sur les marchés boursiers, les revenus des titres ont subi une baisse en 2001.

Commissions de gérance et placement des capitaux

Ces commissions résultent d'une calculation interne permettant à chaque catégorie de placement d'enregistrer des charges comparables, qu'elle soit gérée en interne ou en externe.

Prélèvements de divers provisions et fonds

Les prélèvements effectués concernent principalement les provisions pour risques sur titres et sur investissements non-traditionnels pour compenser partiellement les ajustements de valeurs rendus nécessaires par l'évolution des marchés boursiers.

CHARGES

Rentes 2ème pilier

Ce sont des rentes de vieillesse, d'invalidité et de survivants provenant des assurances de groupes et collectives, de réassurances et coassurances acceptées.

Rentes 3ème pilier

Ce poste comprend les nombreuses rentes viagères servies ainsi que des rentes de survie et d'invalidité.

Capitaux remboursés 2ème pilier

Il s'agit des capitaux versés conformément à la Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP) ainsi qu'à la Loi fédérale sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle, les prestations de réassurances et coassurances acceptées. Cette rubrique peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction des mouvements de personnel au sein des entreprises affiliées.

Capitaux remboursés 3ème pilier

On trouve principalement dans ce poste les capitaux versés en cas de décès.

Primes de réassurances et prestations diverses

Cette rubrique enregistre principalement les primes libérées dans les 2ème et 3ème piliers, les primes de réassurances cédées et les prélèvements du compte de dépôt de l'assurance-capital.

Frais généraux et d'acquisition

Outre les charges salariales, cette rubrique comprend l'ensemble des frais de fonctionnement de l'organisation. Les frais d'acquisition qui y figurent suivent directement la marche des affaires.

Impôts directs (immobilier non compris)

Cette charge fiscale provient de notre activité dans le 3ème pilier.

Charges des placements

Cette rubrique englobe l'ensemble des charges relatives aux placements de fonds tels que les amortissements, les ajustements de valeurs du portefeuille de titres et des investissements non-traditionnels, l'entretien des immeubles et les frais liés à la gestion (courtages, droits de garde, timbres et taxes, commissions de gérance, etc.). L'évolution boursière en 2001 nous a conduits à adapter la valeur comptable d'une grande partie de nos titres à leur valeur boursière.

Attributions à divers provisions et fonds

Seul le fonds d'amélioration des immeubles a été augmenté en 2001.

Attributions aux provisions techniques

Il s'agit de l'ensemble des différentes ressources permettant d'alimenter le fonds nécessaire à couvrir les engagements d'assurances futurs. Le faible rendement des capitaux ne permet pas de couvrir l'attribution des intérêts aux provisions techniques. Toutefois, cette insuffisance est couverte par l'excédent technique existant au 1er janvier 2001.

3/ COMMENTAIRES RELATIFS AU BILAN

ACTIF

Disponibilités

Sous ce titre, sont regroupés les comptes de chèques postaux et comptes courants bancaires à vue.

Débiteurs et créances à court terme

Cette rubrique contient les créances à percevoir dans les 12 mois, notamment les placements à terme, l'impôt anticipé à récupérer, les débiteurs divers.

Actifs transitoires

Ce poste comprend principalement les intérêts courus, les primes à recevoir et divers comptes de régularisation.

Débiteurs et prêts à long terme

Cette rubrique réunit les créances hypothécaires, les prêts aux corporations de droit public et les prêts sur polices.

Investissements non-traditionnels

Cette rubrique comprend les investissements dans le capital-développement, le private equity et le soutien économique ainsi que la participation détenue dans la Compagnie d'assurances sur la vie Forces Vives. La réserve latente existante au 31 décembre 2000 a été complètement absorbée par la baisse des marchés financiers.

Titres

Suite aux turbulences enregistrées dans les divers marchés boursiers mondiaux, les valeurs comptables des actions suisses et étrangères et des obligations étrangères ont été ramenées aux valeurs boursières. La réserve latente existante au 31 décembre 2000 a été presque entièrement absorbée par la baisse des marchés financiers.

Mobilier, machines, matériel

Ce poste comprend notamment le solde des investissements restant à amortir concernant le mobilier, les machines et l'informatique.

Immobilier

Cette rubrique comprend le patrimoine immobilier des RP détenu en nom propre, ainsi que des parts de fonds de placement immobilier.

PASSIF

Créanciers et dettes à court terme

Sous ce titre sont regroupés les prestations d'assurances échues envers des preneurs d'assurances, des réassureurs, des coassureurs et les comptes courants liés à la gestion des mandats et des immeubles.

Passifs transitoires

Ce poste comprend principalement des loyers et des primes reçus d'avance ainsi que divers comptes de régularisation.

Créanciers à long terme

Cette rubrique englobe le compte courant de la Caisse de pensions ECA-RP et les comptes de dépôt des réassureurs, des cédantes et de Forces Vives.

Provisions et fonds divers

Dans cette rubrique figurent notamment les provisions pour risques sur titres, investissements non-traditionnels et débiteurs douteux.

L'évolution des marchés boursiers 2001 fait que les provisions concernant les titres et les investissements non-traditionnels ont été presque totalement dissoutes au 31 décembre.

Fonds d'amélioration des immeubles

Il est destiné à prendre en charge d'importants travaux de rénovation qui peuvent être effectués sur les immeubles et qui sont économiquement nécessaires.

Provisions techniques

Cette rubrique englobe les provisions mathématiques nécessaires pour couvrir les engagements futurs en faveur des assurés. Elle contient également les excédents réalisés mais non encore distribués. L'excédent technique existant au 1er janvier 2001 permet de couvrir l'insuffisance d'attribution aux provisions techniques résultant du faible rendement des capitaux.



.....

Rapport de l'organe de révision

KPMG FIDES PEAT LAUSANNE



.....

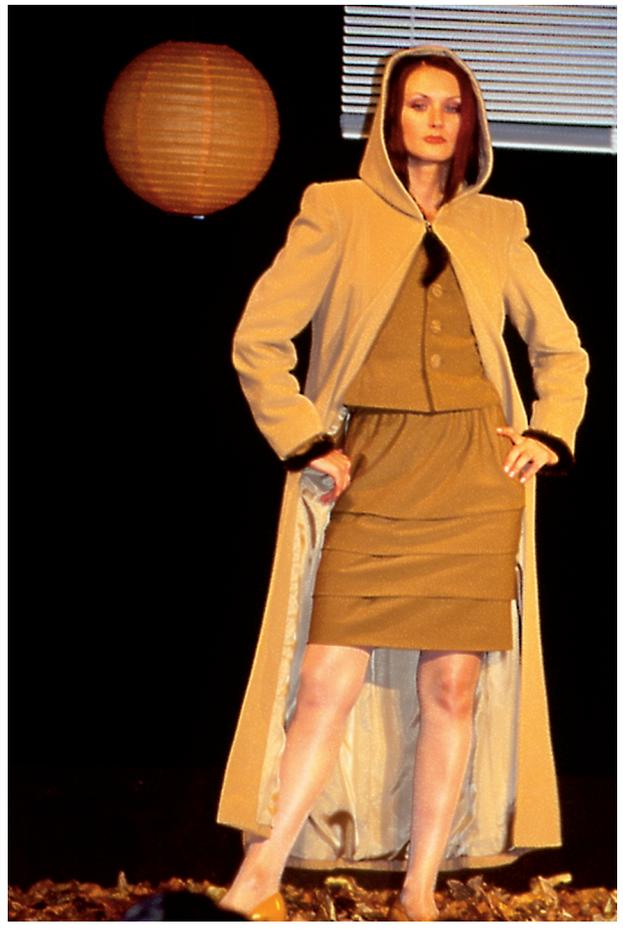
.....



«CE QUI PASSE DE MODE ENTRE DANS LES MOEURS.
CE QUI DISPARAIT DES MOEURS RESSUSCITE
DANS LA MODE.»

>> JEAN BAUDRILLARD

.....



.....



Les Retraites Populaires

Services aux Institutionnels

Rue Caroline 11
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11

www.lesrp.ch

Retraites Populaires *Vie*

mutuelle d'assurances

Siège
Rue Caroline 11
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 23 29

www.rpvie.ch
info@rpvie.ch

Agence d'Yverdon-les-Bains
Rue de la Plaine 51
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 426 45 22

Agence World Trade Center Lausanne
Av. Gratta-Paille 2
Case postale 456
1000 Lausanne 30 Grey
Tél. 021 348 28 10



WWW.LESRP.CH

.....